



Compte Rendu - Médiation d'initiative citoyenne

Interpellation concernée : « Sécurisation de la piste cyclable entre l'Externat Notre Dame et la MC2 pour les piétons »

Compte rendu relu et validé par l'ensemble des participants au 18/09/2024

Rappel du contexte de la médiation

Texte de l'interpellation initiale déposé le 09/01/2024 :

L'Association des Parents d'Elèves de l'Externat Notre Dame (APEL END), en lien avec le chef d'établissement du Primaire de l'Externat, M. THON, sollicite un aménagement sécurisé de la voie cyclable qui parcourt le parvis de la MC2 et passe à proximité de l'établissement.

Cette voie cyclable revêt un caractère extrêmement dangereux pour les piétons et plus particulièrement pour les écoliers qui empruntent ce passage au quotidien : les vélos passent à vive allure et il est périlleux de traverser cette voie.

De notre point de vue, une signalétique et des passages piétons sont nécessaires et relativement simples à mettre en place pour inviter les cyclistes à ralentir et à laisser la priorité aux piétons.

Rappel du déroulé de la phase de médiation

La phase de médiation a pour but de rassembler les représentant-es de l'interpellation, ainsi que les élu-es et services référent-es pour la Ville sur le ou les sujets concernés. Elle a pour objectif d'approfondir les problématiques soulevées, de creuser les points de désaccord éventuels, et d'explorer ensemble des pistes de résolutions des problèmes discutés. Elle se conclut par un compte-rendu validé par toutes les parties, envoyé à l'ensemble des soutiens de l'interpellation et publiée en ligne.

Calendrier des rencontres

- Première rencontre de médiation le 14/05/2024
- Deuxième rencontre de médiation le 27/06/2024

Référent-es présent-es pour la ville de Grenoble :

- NAMUR Gilles, élu adjoint Espaces publics, Nature en Ville, biodiversité et fraîcheur, Mobilités (14/05/2024)
- LABOURET Simon, Directeur de projet Mission Aménagement des Espaces Publics

Représentant-es de l'interpellation citoyenne

- THON Jean-Philippe, Chef d'établissement de l'école primaire Externat Notre Dame

- RELIER Marie, Présidente de l'Association des Parents d'Élèves (APEL) de l'Externat Notre Dame (Excusée)
- ANDRE Maude, Vice-présidente de l'APEL de l'Externat Notre Dame (14/05/2024)

Animation et compte-rendu

- EUCHER Emmanuelle, Chargée d'appui aux Initiatives citoyennes - Service Participation et vie associative
- KOLYTCHEFF Boris, Responsable unité Accompagnement et Formation - Service Participation et vie associative

Synthèse des échanges

Présentation de la problématique par les porte-paroles :

La demande de sécurisation de la piste cyclable est une demande qui émane des parents d'élèves de l'Externat. La configuration de la piste cyclable située entre l'Externat et le parking provoque des situations dangereuses et des altercations entre les piétons (souvent des parents qui viennent déposer ou récupérer leurs enfants) et les cyclistes.

2 zones particulièrement dangereuses sont identifiées :

- virage de la piste cyclable qui longe le stade Munch
- traversée de la piste cyclable du parking jusqu'au passage du Conservatoire

Les porte-paroles demandent à la Ville de mettre en place des aménagements qui permettraient de sécuriser rapidement le passage tels que:

- signalétique
- dos d'âne
- passage piéton
- crayon jaune
- potelet/rambarde

Réponse de la Ville de Grenoble :

La Ville de Grenoble est en accord avec les porte-paroles sur l'identification du problème. La Ville souhaite trouver des solutions pour réduire la dangerosité de la rencontre entre piétons et cyclistes dans la zone citée.

Premières pistes identifiées et à étudier pour répondre au problème:

- au niveau du virage : réduire le masque à visibilité et mettre en place un marquage au sol
- au niveau du premier point de passage : viabiliser le cheminement
- au niveau du 2^e point de passage : mettre en place des picto piétons et un passage piéton

- sur l'avenue Jean Perrot : indiquer la présence d'un chemin piéton

La Mission Aménagement des espaces publics informe que les marquages au sol sont plus efficaces que les panneaux réglementaires.

Pour ce qui est de la mise en œuvre ; La Ville détermine les règles qui s'appliquent aux voies cyclables. Cependant, c'est Grenoble Alpes Métropole qui est compétente sur la question de la création et l'entretien des tracés et sur la pose de mobiliers. Ainsi les travaux dépendront du calendrier de la métropole.

Proposition de la Ville de Grenoble au 27/06/2024

Après un échange avec Grenoble Alpes Métropole la Ville de Grenoble propose:

- la création de 3 passages piétons avec des bandes d'éveil de vigilance afin de permettre de sécuriser le passage des piétons sur la chronovélo
- la mise en place de 4 picto piéton sur la zone de cheminement distincte de la chronovélo afin de mieux identifier les différents espaces
- la pose d'un panneau piéton à fixer sur le grillage afin d'indiquer le chemin vers l'avenue Jean Perrot

➤ voir image 1 et 2 de l'annexe

Par ailleurs la deuxième réunion de médiation ayant lieu sur place, tout comme la première, il est constaté que les arbres ont été taillés au niveau du virage (image 2 annexe) ce qui a réduit le masque à visibilité. Il reste à tailler les branches à hauteur d'homme (demande à faire aux espaces verts)

La Ville de Grenoble en accord avec Grenoble Alpes Métropole s'engage à ce que les différents éléments (passages piéton/picto piéton/ panneau) soient réalisés et positionnés avant le 19 octobre 2024.

ANNEXE : Plan des aménagements prévus par la Ville de Grenoble

➤ Image 1



➤ Image 2



Création de deux passages piétons avec BEV + 4 picto piéton sur la zone de cheminement distincte de la chronovélo